Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2018

Assemblée générale le jeudi 13 décembre à 20H à la salle des fêtes de Bellentre.

Vivre en Tarentaise - Bilan financier 2018

Recettes		Dépenses	
Cotisations et dons	1645.50	Courrier+encre+papier	542.36
Intérêts livret	35.38	Photocopies	215.30
		Déplacements	371.00
		Adhésions à d'autres associations (1)	240.00
		Assurances	370.62
		Abonnement La Savoie	66.00
		Pot AG, Galette	51.21
		Frais CCP	107.60
		Avocat	795.50
		Indemnité fauniste	350.00
		Terre d'Histoires	175.00
Total des recettes:	**1680.88**	**Total des dépenses.**	3313.39

Soit un déficit de 3313.39-1680.88 = 1632.51 euros

Report année 2017 : 6457.86 euros (Rappel : prêt de 5000 euros aux croqueurs)

Soit en caisse : 6457.86-1632.51= 4825.35 euros. (9825.35 en réalité)

(1) FRAPNA Savoie, Nant sauvage, CRIIRAD, Paysages de France, EAC

Etat des comptes :

Au 27.10 2018 sur notre CCP : 621.71euros

Livret A : 4189.66 euros Argent liquide : 13.97euros **soit au total 4825.34 euros**

111 adhérents à jour de leur cotisation en 2018 (Tarifs en fin de bulletin)

Composition du bureau : Président : Alain Machet.

Vice-présidents : Bernard André et André Fourmaintraux

Trésorière : Danièle Marien. Secrétaire : Jean Kerrien

Le mot du Président.

La biodiversité aura sans doute été un thème transversal de nos actions en 2018. On retrouve cette préoccupation dans la gestion des sites Natura 2000, dans nos questions au sujet des projets de microcentrale et au sein des comités de gestion des réserves naturelles. Un article rédigé avec nos amis de Nature en Tarentaise a été également diffusé aux communes qui s'acharnent parfois un peu trop sur les talus de route.

L'actualité nationale nous oblige à nous interroger sur la question énergétique : est ce que la Tarentaise emprunte une voie de sobriété en matière de transports, dans le domaine des constructions, en isolant massivement les logements, en recourant davantage à l'énergie solaire…La réponse est négative évidemment quand on observe le développement des grands projets immobiliers. Ils viennent confirmer hélas que nos élus ou gestionnaires de stations de ski ne semblent pas douter de l'avenir…Le modèle qui consiste à remplir massivement nos stations de ski avec un public très fortuné et venant de pays éloignés est-il tenable et compatible avec les scénarios de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre ? Pourquoi plusieurs élus de grandes stations s'acharnent-ils à défendre leurs circuits de moto neige ou bien leur salon de l'hélicoptère. Beaucoup d'hôteliers se félicitent de la circulation massive de motos ou de quads sur les routes de Tarentaise. Mais le bruit et la pollution associée sont passés sous silence. Pourtant la lutte contre les nuisances sonores est une des priorités de l'agence régionale de santé..

Autre évidence : le développement du vélo à assistance électrique. Ce phénomène peut avoir des effets très positifs sur le tourisme en montagne : moins de bruit et moins de pollution si on les recharge avec des panneaux photovoltaïques… Une commission de l'APTV travaille sur le développement du VAE axé sur la découverte de nos villages et sur les panoramas d'altitude. Mais bien sûr il pourra y avoir des effets négatifs si ces vélos ne restent pas sur les voies « carrossables »..Il n'y a pas de réglementation adaptée à ces nouveaux véhicules qui vont sans doute devenir très courants. Il faudra également s'interroger sur l'énergie consacrée à la fabrication des batteries…

Chantier dans les sites classé et inscrit de Champagny

Depuis plus d'un an des travaux se déroulent à Champagny le haut. Une société enregistrée en Estonie a construit un nouveau bâtiment sur plusieurs masures séparées par un chemin que la commune a déclassé. Il a fallu amener l'eau potable depuis la Chizerette et creuser une tranchée à travers les prés situés en site classé. L'autorisation de tous les propriétaires n'avait pas été demandée et les prés mal remis en état. Des engins et des matériaux ont trainé un peu partout durant des mois dans ce site touristique. Par ailleurs le permis accordé était discutable par son architecture. Aussi nous avons mis en ligne sur notre site internet un article et nous avons saisi les services de l'Etat.

Suite à cet article «Travaux en site classé à Champagny » Le représentant de la société mise en cause nous a contactés pour nous affirmer que les pâturages seraient remis en état d'ici le 1er Aout. Les travaux sur le bâtiment devraient être finis le 20 aout, Tous les matériaux ramassés et les engins remisés au garage. Nous espérons que ces bonnes intentions seront suivies d'effet.

Il nous a aussi affirmé que tous les propriétaires concernés par le creusement de cette tranchée avaient donné leur accord avant le début des travaux. Cependant un propriétaire habitant La Chizerette nous avait auparavant contactés pour nous affirmer qu'il n'avait pas été sollicité avant le début des travaux.

Rappelons que le creusement de cette tranchée en site classé nécessitait un arrêté préfectoral préalable l'autorisant. Il ne semble pas que cette procédure ait été mise en œuvre. Quant au bâtiment édifié au hameau de La Couaz en site inscrit, le propriétaire précisait dans sa demande de permis de construire que « *la construction s'adaptera au maximum au site, et les matériaux utilisés seront conforme(s)aux traditions locales* »

Nous continuons de penser comme l'architecte des Bâtiments de France qui, dans son avis, a considéré que ce projet « *est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit* »

Il a ainsi rappelé que « *tout projet d'extension et de construction dans ce site est subordonné au respect de l'architecture traditionnelle :*

-les baies trop larges(façade Est et Sud) dénaturent l'aspect chalets de montagne : il convient de proportionner les porte fenêtres et fenêtres à la composition des façades.

-façade Sud : la large lucarne du bâtiment angle Sud Est est inappropriée. Il convient de rechercher des volumétries simples de toiture à deux pans.

-le matériau de couverture projeté (tôle nervurée) est inapproprié : il convient de choisir le matériau traditionnel, la lauze.

-l'importance du projet dépasse celui d'une habitation individuelle pour atteindre la dimension d'un hameau dont l'impact dans le paysage de Champagny le haut sera déterminant pour sa qualité »

Pratique de la moto neige à Courchevel

Monsieur le sous-préfet, nous désirons attirer votre attention sur la pratique de la motoneige à des fins de loisirs à Courchevel.
Il existe dans cette station un circuit clos et balisé, près de l'altiport. Ce circuit nous parait conforme à l'esprit de la loi du 3 Janvier 1991, mais il ne semble pas avoir été l'objet d'un dossier UTN. Par conséquent son existence est contestable.
Mais nous nous interrogeons sur la légalité d'autres modes de pratique de la motoneige à des fins de loisirs proposées par plusieurs sociétés sur le domaine skiable de Courchevel.

En effet, plusieurs sociétés proposent des randonnées en motoneige d'une durée d'une heure, après la fermeture des pistes, en fin de journée, sur le domaine skiable. Les motoneiges circulent en groupe de 10 à 15 engins. Les circuits proposés vont de 20 à 25 km. Certaines sociétés proposent des passages en hors-piste. Cette utilisation à des fins de loisirs des motoneiges est prohibée par l'article 3 de la loi du 3 Janvier 1991 (L.362-3 du code de l'environnement). Aucune étude d'impact n'a été réalisée à notre connaissance. Le circuit emprunté par les motoneiges passe à proximité d'une zone protégée d'hivernage des tétras lyres, en descendant dans le vallon de Prameruel.
Les engins traversent des propriétés privées. Ces sociétés ont elles les autorisations des propriétaires ?
Par ailleurs, une motoneige est équipée d'une remorque permettant le transport de 4 passagers.
Le Tribunal administratif de Grenoble, dans un jugement du 3 octobre 2017, vient de déclarer illégal un circuit de 8km utilisé par des motoneiges à des fins de loisirs aux Ménuires. Les actions juridiques menées par les associations contre des activités du même type à Val d'Isère confirment à notre avis ce que nous pensons de ces sorties motorisées.
Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir demander aux services de l'Etat de vérifier la légalité de ces activités et en cas de nécessité de demander à la commune de se mettre en conformité avec le code de l'environnement.

Moto neige aux Ménuires

Depuis plus de dix ans un combat juridique se déroule au sujet des terrains de motoneige aux Bellevilles. Après plusieurs victoires au tribunal administratif un revers pour les associations vient de se produire pour des raisons de forme et cette pratique risque de perdurer encore longtemps. Les associations réfléchissent évidemment à la suite à donner à ces péripéties.

Equipement du Vallon du Lou.

La commune des Bellevilles maintient sa volonté d'équiper le secteur du vallon du Lou en remontées mécaniques. Cet été un rassemblement de personnes qui souhaitent le maintien du site en l'état s'est tenu et a rassemblé un grand nombre de personnes. VEt y était**…**

A propos des microcentrales

Depuis une dizaine d'années les projets de microcentrales se multiplient en Tarentaise.

Il serait possible de se réjouir de voir que cette vallée dispose encore d'un petit potentiel dans ce domaine. Mais il faut ouvrir les yeux sur l'importance de l'existant en matière d'hydroélectricité : nos cours d'eau alimentent les centrales de Malgovert et de la Bathie dont les puissances cumulées avoisinent celle d'un réacteur nucléaire et demi. Mais il y bien d'autres centrales de puissances plus faibles (les Brévières, la Coche, Viclaire..) et de multiples microcentrales en place : Bozel, Landry, Bourg Saint Maurice, Tessens….Tous ces équipements ont été réalisés il y a parfois bien longtemps à une époque où les préoccupations en matière de biodiversité n'étaient pas prioritaires…Nous n'allons pas réécrire l'histoire, mais l'Isère d'aujourd'hui ne ressemble plus à celle de 1950.

La question qui nous est posée maintenant est de savoir si on laisse équiper une ou deux dizaines de cours d'eau « rescapés » dont les débits sont encore naturels ?

Beaucoup de personnes affirment que le captage d'un cours d'eau n'a que peu d'impact en matière de biodiversité. On s'intéresse aux poissons bien sûr mais si par hasard la montaison est impossible le cours d'eau est souvent condamné... Comme si d'autres formes de vie n'allaient pas être affectées. Pourtant la présence de l'eau dans nos paysages nous parait faire partie de notre patrimoine et de notre image.

Mais en matière de sciences le doute doit prévaloir. Attention aux certitudes…

Différents éléments mis en évidence récemment par le monde associatif devraient faire réfléchir nombre de personnes probablement de bonne foi, mais dont les compétences ne suffisent pas à couvrir tout le champ du vivant qui peut être impacté par la réduction notable du débit d'un torrent.

A Bonneval Tarentaise un projet d'équipement est en phase terminale de réalisation alors que l'association Vivre en Tarentaise, La FRAPNA Savoie et la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Savoie ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. L'étude d'impact a consisté en une simple documentation bibliographique et une seule journée de terrain au mois d'aout 2009. On aurait pu se demander si la période choisie permettait de repérer des batraciens, des insectes, des oiseaux, des papillons, des libellules, des invertébrés, différents végétaux… Les associations ont dépêché sur place trois personnes qui se sont succédées à plusieurs reprises et ont permis de repérer des plantes et des milieux protégés. Des papillons rares ont été mis en évidence. Mais davantage de temps aurait été nécessaire et avec d'autres compétences pour faire un inventaire honnête des milieux impactés. Qui sait qu'une plante banale mais dépendante du voisinage du cours d'eau peut abriter des papillons protégés. Comment a-t-il été possible de construire un bâtiment dans une forêt alluviale qui aurait du faire l'objet à minima de grandes précautions ? Pourquoi des pelles mécaniques ont-elles traversé et creusé un milieu humide alors que le terrain aurait pu être reconstitué grâce au stockage par couches du terrain… Pourquoi deux marais « bas alcalins » n'ont-ils pas été distingués lors de la visite de terrain du bureau d'étude ?..

A Peisey Nancroix une association locale (Association de protection du Nant Bénin) tente avec le soutien de nombreux organismes de faire préserver le Nant Bénin. Plusieurs personnes, sans doute là encore de bonne foi, affirmaient que l'équipement du cours d'eau n'aurait pas d'impact sur « l'environnement ». Pourtant un invertébré qui n'a pas été vu en France depuis un siècle y a été repéré récemment…Mais il faut des connaissances très spécialisées pour le repérer…

De ces deux affaires nous retiendrons que les études d'impact doivent être conduites avec le plus grand soin et en faisant appel à plusieurs personnes dont les compétences sont complémentaires. C'est malheureusement rarement le cas….

Il existe en Tarentaise de très nombreux secteurs qui n'ont jamais fait l'objet d'inventaires naturalistes. Cela doit nous rendre très prudent en matière d'aménagements.

De toute façon la division par dix du débit moyen d'un cours d'eau ne peut pas être sans influence sur la vie alentour… Le fait que la plupart des torrents d'une vallée soient captés et leur débit réduit à peau de chagrin devrait interpeller les pouvoir publics…

D'autre part, **le contexte réglementaire ou administratif dans lequel ces projets se déroulent nous semble poser problème.** Différentes sociétés privées démarchent systématiquement les communes et leur proposent des projets clefs en main. Elles n'auront qu'à empocher les dividendes…Et dans un contexte budgétaire restreint on comprend que peu de collectivités hésitent... D'autant que l'Etat a fixé des objectifs de croissance pour la production hydroélectrique qui sont basés sur l'équipement des petits cours d'eau. Un appel d'offre national a été lancé il y plusieurs années et prévoit un bonus pour les projets sélectionnés… Cela a peut-être conduit au saucissonnage de plusieurs équipements comme celui du nant de Tessens à Aime ou bien encore celui du Ponthurin-Nant Bénin à Peisey-Nancroix.

Enfin la mesure du débit des cours d'eau pose également problème. Souvent leur débit est estimé par extrapolation du débit de cours d'eau « connus ». Mais souvent ces torrents qui servent de référence sont éloignés de celui qui fait l'objet d'une étude. Ils ont des bassins versants orientés différemment où sont plus ou moins exposés à l'effet de Foehn qui a une grosse influence en Tarentaise. Par ailleurs ces données sont anciennes et ne prennent pas en compte l'évolution climatique. Par exemple à Bozel le 15 septembre de cette année, la microcentrale du Bonrieu fonctionnait à moins de 10% de sa capacité. Le débit du torrent n'était que de 75l/s et une fois déduit les 35l de débit réservé, le débit affecté à la microcentrale n'était que de 40l/s pour

une capacité maximum de 450l/s. En fin de printemps, la neige avait fondu très rapidement et la capacité maximum n'a pas été utilisée longtemps….

De notre point du vue une étude globale et approfondie serait nécessaire avant d'aller au-delà des aménagements déjà réalisés. Parallèlement **la structure des collectivités territoriales devrait évoluer** pour permettre une **mutualisation des retombées économiques** liées à d'éventuels nouveaux équipements. Cela permettrait de préserver différents ruisseaux en prenant en compte des critères environnementaux et paysagers. Mais les communes porteuses de « cours d'eau pépites » ne seraient pas pénalisées financièrement par rapport aux autres… Si d'autres propositions peuvent être avancées nous sommes prêts à les examiner évidemment. Certaines structures demandent un moratoire.

Le monde associatif n'est pas borné, il est soucieux de la biodiversité qui décroit notablement en France comme ailleurs de façon inquiétante. **Le débat faut-il le rappeler porte sur quelques pour cents de la production hydroélectrique actuelle !!!** Les usines de Malgovert, la Coche et la Bathie produisent annuellement 2000 GWH. Le projet de Peisey qui concerne le **nant Bénin et le Ponthurin produirait 14.6 GWH soit 0.7 %** de la production de ces usines… Parallèlement les travaux d'isolation des logements et la mise en place d'un programme ambitieux de transports en commun se font attendre…

A l'heure où les collectivités de Tarentaise s'apprêtent à travailler de nouveau ensemble sur la thématique de l'eau il nous semble important d'apporter ces éléments de réflexion au débat qui va s'engager.

Les talus, zones de refuge pour la biodiversité.

Les talus de route.

Une route ne consiste pas seulement en une bande de bitume sur laquelle les véhicules vont pouvoir rouler. Pour être installée elle doit s'insérer dans l'environnement où on la projette, et les talus constituent les lieux de passage entre la bande de bitume et le milieu environnant.
Ces milieux artificiels vont petit à petit prendre place dans le milieu naturel et évoluer selon des caractéristiques qui leur sont propres.
Dans le cas de routes à plat, normalement en fond de vallée, les talus sont soit plats, soit constitués par des bourrelets de terre. Si nous sommes sur une route de montagne, ce qui est le cas le plus fréquent en Tarentaise, on distingue le talus amont, au-dessus de la route et le talus aval, en dessous de la route, ces talus pouvant suivant la situation, présenter des pentes plus ou moins fortes.

Les talus de sentier et autres

Le traçage des chemins implique le dégagement de zones latérales qui rappellent les talus de route, mais qui sont beaucoup plus intégrés dans le milieu naturel, de par l'absence de véhicules et la fréquentation nettement moins importante.
On pourrait aussi évoquer les talus artificiels des voies de chemin-de-fer et les talus plus ou moins artificiels que constituent les bords des cours d'eau.

Biotopes secondaires

Les talus sont des milieux naturels à part entière qui évoluent en fonction du milieu environnant. La végétation qui les recouvre est influencée par la nature du sol, le niveau de pentes et l'exposition.
Du point de vue de la biodiversité ils sont intéressants parce qu'ils imitent certains milieux naturels issus de l'exploitation humaine séculaire et qui ont aujourd'hui pratiquement disparu : il s'agit des pelouses sèches et des zones de cultures ancestrales de céréales qui ont constitué pendant des siècles la base de l'alimentation humaine.

Cette agriculture n'existe plus tout au moins en Tarentaise. Quant aux pelouses sèches qui se trouvent essentiellement sur les adrets du fond de vallée ou de moyenne altitude, beaucoup ont été utilisées pour la construction de zones résidentielles aux endroits les plus ensoleillés aux abords des villages, comme par exemple à Aime ou à Bozel.
Les espèces vivantes de ces milieux que le temps a façonnées, disparaît avec eux. C'est le cas de la célèbre Tulipe d'Aime (*Tulipa aximensis*) qui est éteinte dans la nature depuis les années quatre-vingt. Ou alors elles trouvent des biotopes qui sont similaires et qui leur permettent de se maintenir : on les appelle biotopes secondaires. Les talus sont ainsi devenus les biotopes secondaires d'une quantité d'espèces vivantes dont les milieux d'origine n'existent plus et qui, sans eux, disparaîtraient.

Caractéristiques écologiques des talus.
Ce sont des milieux pentus, très exposés au soleil et plus secs que les milieux environnants, en particulier sur les adrets. Ils sont plus ou moins caillouteux et terreux, recouverts d'Îlots de végétations. Une végétation continue, comme celle d'une prairie, n'est que rarement en mesure de s'y installer, du fait de conditions contraignantes pour des espèces de prairie exigeantes en eau et en éléments organiques. C'est ce qui fait que des espèces plus adaptées à la sécheresse, mais aussi moins fréquentes, peuvent s'y installer et prospérer. On trouve dans les talus un fort pourcentage d'espèces annuelles : ce sont des espèces qui ne subsistent l'hiver que sous forme de graines et qui n'ont donc pas d'organes pérennes. Cela leur permet de résister au manque d'eau et à la chaleur. On peut aussi citer les orchidées dont une vingtaine d'espèces sont les hôtes des talus et qui sont des indicateurs de richesse écologique : la concurrence de la végétation dense d'une prairie ne leur permet pas de se développer. Elles se sont adaptées à des pelouses sèches et à des milieux pauvres grâce à une symbiose avec un champignon microscopique.
Nous avons parlé d'espèces vivantes car il ne s'agit pas seulement des plantes, mais aussi des insectes, araignées, reptiles, oiseaux et petits mammifères. On estime qu'il y a au moins dix fois plus d'espèces d'insectes qu'il y a d'espèces végétales à un endroit donné. Plus la végétation est diversifiée, plus le cortège d'espèces animales sera important.

Quelques conseils pour l'entretien des talus.
La manière dont on entretient un talus joue un rôle primordial sur le développement de la biodiversité en son sein.
La fauche printanière au ras du sol, renouvelée une ou deux fois l'an le transforme un désert biologique. Un fauchage tardif, au-delà de fin juillet, à plus de 10 cm de haut permet de ne pas déranger la faune du sol et de préserver la base des végétaux qui joue souvent le rôle d'organe de subsistance pendant l'hiver. En outre il permet à la plupart des plantes d'effectuer leur cycle de développement et de produire des graines qui assurent la pérennité des populations.
Maintenir une bande suffisamment large, non fauchée ou fauchée seulement une année sur deux en haut du talus, favorise la petite faune en lui fournissant un abri et limite l'errance sur la chaussée, limitant fortement les risques d'écrasement.
Le fauchage non raisonné des talus des sentiers de montagne produit le même effet délétère sur la biodiversité. On constate fréquemment certaines pratiques trop contraignantes sur le milieu : une fauche au ras du sol « abrasive » et sur une largeur qui ne se justifie nullement pour des sentiers dont la raison d'être est de faire découvrir et apprécier la diversité des formes, des couleurs, des parfums que la nature offre au visiteur... l'effet sur le paysage n'est pas non plus très esthétique.

Le dernier conseil mais pas le moindre, est la nécessité absolue de former les équipes intervenant sur les travaux d'entretien des talus et de les sensibiliser à leur rôle essentiel en tant qu'acteurs de la biodiversité.

Réserves naturelles de Tarentaise

RN de la Baïlettaz

Il apparait qu'au moins deux espèces végétales très rares sont présentes au sein de la réserve. L'une (Sesleria Ovata) est présente uniquement à Tignes et Val d'Isère en France. Une autre très rare au niveau des alpes doit être suivie : viola pinnata.

La population de bouquetins est plutôt à la hausse : entre 260 et 280 sur l'ensemble Prarion, Grande Sassière et Baïlettaz. Toujours quelques cas de keratoconjonctivite (3 cas sur 55 mâles).

La réserve est pâturée tardivement par des ovins et cela ne pose pas de problème pour la flore pour le moment.

Un protocole de suivi est en cours d'élaboration pour le lac de la Baïlettaz. Le gypaète barbu est présent régulièrement dans le secteur. Les chamois ne font plus l'objet de comptages globaux. Leur population doit être déterminée par un dénombrement sur un circuit prédéfini…

Différentes animations hivernales ont lieu à Val d'isère pour faire connaître cette réserve naturelle.

Réserve de la Grande Sassière.

La population de bouquetins hivernant sur le site n'a jamais été aussi importante depuis le début des comptages (124) en 2017.

Présence régulière du gypaète et de l'aigle royal. La présence de la perdrix bartavelle reste stable : 14 coqs chanteurs dénombrés.

Les lièvres variables sont suivis par récupération des fèces et analyse génétique. En 2017, 132 échantillons analysés et montrant la présence 32 lièvres variables et d'un lièvre commun. En 2018 168 échantillons récoltés et analyses à suivre. L'astragale de Lienz est une plante protégée présente en France uniquement en Vanoise. On en trouve dans la réserve en bordure de la piste où elle est régulièrement piétinée. Elle a été mise en défens.

Un arrêté encadrant les activités au sein de la zone de captage d'eau de la réserve est en discussion. Ce captage assure 80% des besoins en eau de la commune de Tignes..

Une action de suivi des traquets motteux et du tarier des Pré est mise en œuvre car ces oiseaux sont en régression en France.

En 2017 une cartographie de la végétation de la réserve a été réalisée : 3944 données pour la flore et 679 pour la faune …

Réserve naturelle de Tignes –Champagny.

600 bouquetins comptés sur le massif Champagny Mont Pourri Vallons de la sache.

Le conservatoire botanique national alpin mène une action d'inventaire sur un habitat particulier : le caricion bicoloris atrofuscae qui abrite différentes espèces protégées datant de la dernière glaciation. Une centaine de mailles à prospecter dans les alpes dont 45 en Vanoise, 3 dans la réserve de Tignes Champagny et 7 dans la R N De la Grande Sassière.

Plusieurs projets de réaménagement des remontées sur le glacier et dans la réserve. Des installations obsolètes devraient être démontées. L'accueil des non skieurs réfléchi, une « porte d'entrée » du PNV créée … Un télésiège (Le marais) a été construit dans la réserve à une époque où la réglementation était moins sévère… le remplacement nécessite de déplacer les encrages en béton en évitant les espèces protégées…

Réserve naturelle de Villaroger.

355 variétés de Champignons ont été répertoriées dans la réserve ce qui est exceptionnel…

Le trèfle des rochers est sans doute une plante emblématique de cette réserve. Elle fleurit le plus souvent tous les deux ans et meure.. On en trouve sur la moraine qui n'est pas pâturée pour éviter toute dégradation de ce milieu rare et fragile. L'exploitant agricole bénéficie de compensations financières.

Des travaux d'ouverture du milieu sont effectués pour favoriser le développement du Tétras lyre. 48 oiseaux ont été décomptés sur la réserve ce qui est plutôt bien.

Compte tenu du nombre important d'attaques de loups subies par les troupeaux l'année passée, le berger a remplacé ses 3 patous par 5 chiens d'une race plus sociable (patous portugais). A suivre

Les arbres coupés pour ouvrir le milieu ou arrachés par les avalanches seront brûlés au mois d'octobre après discussion avec les services de l'Etat. Cela ne nous parait pas exemplaire pour une réserve naturelle…Il parait que cela entre dans les exceptions accordées au monde agricole.

Une passerelle panoramique va être mise en place au sommet de l'Aiguille Rouge. Elle va empiéter de quelques m² sur la réserve et surplomber quelques plantes protégées qui devraient être mises en défens. Nous n'avons pas jugé nécessaire de nous opposer à cet aménagement.

Réserve du Plan de Tueda

Cette réserve est très fréquentée en été comme en hiver. De nombreux acteurs interviennent pour défendre leurs intérêts : propriétaires, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, société de remontées, commune…

Des zones de quiétude pour le tétras lyre vont être créées, mais les chasseurs souhaitent pouvoir poursuivre leur activité dans ces secteurs. Accordé dans le respect du plan chasse.

Les zones humides de la réserve devront être préservées même si elles sont en extension. C'est une priorité nationale. Le lac de Tueda a été classé en pisciculture à vocation touristique et devra faire l'objet d'un protocole de suivi qui est en cours d'élaboration. Le sentier du Vallon a été rénové. Des travaux de protection de la conduite d'eau potable vont être menés en septembre après de nombreux échanges avec les services de l'Etat.

Une nouvelle piste de ski aux Arcs ?

Vivre en Tarentaise a consulté le dossier très volumineux concernant le remplacement du télésiège de Comborcière et la création d'une nouvelle piste de ski sur la station de ski des Arcs.

Le remplacement de ce télésiège ancien qui génère beaucoup d'attente au niveau de Pré Saint esprit apparait nécessaire. Son débit skieur sera amélioré de 1800 à 2400 personnes par/heure. Il s'agit d'une amélioration, mais il n'est pas certain que cela suffise à résorber complètement les queues en fin de journée. Vivre en Tarentaise espère que la gare avale bénéficiera d'un habillage facilitant son intégration dans le paysage.

La question de la création d'une nouvelle piste nous parait délicate car le secteur est resté jusqu'ici relativement sauvage et jusqu'à présent réservé aux très bons skieurs qui pratiquent bien sûr également le hors piste. Nous comprenons évidemment le souci des gestionnaires du domaine qui souhaitent étendre encore le domaine skiable. Mais les travaux nécessaires à la réalisation de l'ensemble du projet vont générer 8.3 hectares de surfaces terrassées ce qui n'est pas rien ! Le paysage sera une fois de plus artificialisé…

L'étude d'impact parait avoir été menée pour les végétaux de façon assez soigneuse. Les plantes protégées sont répertoriées et cartographiées et devraient être mises en défens durant les travaux.

Même si des bonnes intentions en matière de revégétalisation sont affichées, il suffit de regarder les nombreuses pistes du domaine skiable pour voir que la reprise de végétation est longue et difficile surtout lorsque le terrain est relativement minéral comme c'est le cas ici. On ne sait pas si ce télésiège sera ouvert en été. Dans ce cas il faudrait s'inquiéter de la circulation des VTT qui risquerait de dénaturer les travaux de reverdissement.

Si l'on considère la station de ski des Arcs comme un parc d'attraction qui économiquement fait vivre une bonne partie du bassin de Bourg Saint Maurice, on pourrait admettre que le secteur est tellement dégradé que l'on est plus à cela près…

Mais lorsque l'on est attentif à la constante et inquiétante baisse de la biodiversité en France, mais aussi en Tarentaise il serait possible également de considérer que la coupe est pleine et qu'il faut désormais arrêter de dégrader les milieux naturels favorables à l'avifaune et de détruire des stations de plantes rares et protégées.

Bien sûr des secteurs seront mis en défens, la période des travaux adaptée à celle de nidification des oiseaux, mais une pelle mécanique n'est pas conçue pour faire de la dentelle et le concassage des éboulis générera des poussières et du bruit… Les lézards, les tétras apprécieront. Enfin, les dégradations paysagères ne sont jamais bonnes pour la fréquentation estivale dont la relance est un des objectifs forts du SCOT Tarentaise.

Les mesures compensatoires sont toujours bienvenues, mais elles nous semblent bien modestes compte tenu de l'artificialisation envisagée. Nous avons vainement cherché le montant financier des travaux pour le comparer aux mesures compensatoires envisagées….

Pour finir, nous ferons deux suggestions à la commune de Bourg Saint Maurice et à la société qui gère le domaine skiable. En admettant que ces travaux soient impérativement nécessaires, peut être que la commune pourrait favoriser la valorisation touristique de la Vallée des Chapieux en demandant aux services de l'Etat de lancer une étude préalable au classement de ce site majeur de Haute Tarentaise. Le financement de ce type d'étude n'est pas toujours évident pour la DREAL…

Peut être également que la commune et la société des remontées mécaniques pourraient porter et financer au moins partiellement la construction d'une maison de la pomme sur le site de la Ballastière à Landry. En effet, la commune de Bourg Saint Maurice est propriétaire des terrains qui portent déjà un verger conservatoire. Cette réalisation est attendue depuis longtemps par les milieux associatifs. Elle aurait évidemment un intérêt pédagogique, patrimonial et touristique.

Un itinéraire cyclable de Moutiers à Sainte Foy indépendant des voitures ?

Depuis 6 mois environ la déviation de la RN 90 en rive droite de l'Isère en amont de Moutiers semble achevée. Les travaux se concentrent actuellement sur le réaménagement du lit de la rivière. Nous constatons que l'ancienne route a vu sa largeur se réduire de façon assez forte.

Nous sommes attentifs à cet aspect des travaux car nous considérons qu'il serait bon d'offrir aux cyclistes un itinéraire indépendant du trafic automobile. Les bandes cyclables matérialisées sur la déviation nous paraissent bien étroites et ne nous semblent pas offrir une sécurité importante aux personnes de plus en plus nombreuses qui se déplacent dans notre vallée à vélo. Ce phénomène risque bien sûr de s'intensifier avec le développement du vélo à assistance électrique.

Nous savons qu'il y a des risques de chutes de pierres sur l'ancien itinéraire, mais la probabilité d'une collision entre une bicyclette et une pierre nous parait bien moindre que celle d'une collision avec une voiture ou une moto sur le nouveau tracé. Il serait d'ailleurs possible d'offrir le choix des deux itinéraires aux personnes..

C'est pourquoi nous voulons attirer de nouveau l'attention des responsables du chantier et des élus de Tarentaise sur cette question. Nous observons que les itinéraires cyclables sont en cours de développement dans notre

vallée. Un nouveau tronçon de voie verte a été ouvert entre Villaroger et Sainte Foy, la voie verte va être prolongée d'Aime vers le tunnel « de sécurité » du Siaix. Il nous semble donc qu'il faudrait envisager dès maintenant, si cela n'a pas encore été fait, une liaison Sainte Foy Moutiers **indépendante du trafic automobile** pour les cyclistes.

Le traitement qui leur est réservé dans l'état actuel des choses est-il à la hauteur des enjeux en termes de sécurité et de développement des déplacements doux ? Quelle part de la somme colossale dépensée a été consacrée aux cyclistes ?

Il nous semble que ce sujet est important pour le développement touristique de la Tarentaise mais peut être aussi pour offrir une alternative à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens.

Plan Climat énergie de Tarentaise

Depuis plus de cinq ans la Tarentaise réfléchit à l'établissement d'un plan climat énergie.

Différentes réunions d'information ont eu lieu sur ce thème et la société civile y a pris sa part. Un bilan carbone a été établit en collaboration avec le parc National de la Vanoise. Celui-ci met en évidence le transport des touristes comme source majeure de CO_2 en Tarentaise. Il montre également le poids très important du transport aérien dans les émissions. Parallèlement le territoire a été lauréat de différents appels à projet du ministère de l'Environnement : territoire à énergie positive et TEPCV. Différentes initiatives louables ont été prises grâce à ces fonds et à ceux du programme européens Leader. Mais même si toutes les initiatives prises sont bienvenues l'ampleur du problème est telle que des mesures plus volontaristes seraient nécessaires et sans doute avec l'aide de l'Etat.

Durant toutes ces années un SCOT a été élaboré et il est entré en fonction depuis un an environ. Durant cette phase la structuration des collectivités territoriales a évolué et le caractère obligatoire des PCET a été rendu dépendant de la population des intercommunalités qui sont actuellement au nombre de cinq aujourd'hui en Tarentaise… Chacune est en dessous du seuil fatidique et par ailleurs peu d'entre elles se sont dotées de la compétence énergie. Cette situation malheureusement risque de perdurer jusqu'aux prochaines élections communales et d'ici là on peut craindre que cette question fondamentale ne soit laissée de côté. Les débats actuellement se focalisent sur la compétence GEMAPI qui justement interpelle la structuration des intercommunalités de Tarentaise. Nous pouvons constater que nos voisins de Maurienne ou d'Arlysère se sont regroupés sous une seule intercommunalité.

Parallèlement des trains sont supprimés, en particulier les trains de nuit, des résidences de tourisme type « Club Med » se développent en faisant venir des clientèles très éloignées de notre région qui recourent volontiers au transport aérien… On comprend que cette question épineuse interpelle chacun d'entre nous, mais est ce que nous allons traiter cette question vitale pour l'humanité en nous voilant la face ? L'étalement des départs et arrivées en station sur plusieurs jours est une partie de la solution. Il permettrait de recourir davantage au train. Mais le tronçon de voie unique entre Chambéry et Lyon étrangle le trafic depuis longtemps…

L'isolation des logements permanents ou touristiques devrait également être mise en œuvre. Il y a bien sûr des initiatives louables mais leur contribution à la sobriété énergétique de la vallée apparait bien modeste. Il est probable que les travaux qui perdurent dans chaque station aggravent largement notre bilan CO_2…

Des sociétés privées durant ce temps artificialisent les quelques cours d'eau naturels de la Tarentaise mettant ainsi en péril la biodiversité associée.

Vivre en Tarentaise et le programme LEADER

Ce programme est financé par l'Europe et géré conjointement par la société civile et les élus. Un comité de programmation prend les décisions au sujet des dossiers déposés. 1.4 millions d'euros ont été affectés en un peu plus de deux années. La grosse difficulté pour les associations qui pourraient proposer des actions est qu'il faut avancer l'argent et disposer d'une part d'autofinancement (20%). Ces points ont fortement limité les possibilités de portage d'actions par le milieu associatif. Néanmoins de nombreux projets portés par des collectivités ou de grosses structures (Coopératives, CBE, chambres consulaires) ont permis de financer des tas de projets intéressants et variés : maison de santé de Bozel, maison d'accueil des publics à Moutiers, Musée de l'abeille noire de Savoie aux Bellevilles, minibus pour le transport à la demande autour de Moutiers Aigueblanche, action contre l'illettrisme, soutien et accompagnement des personnes souffrant de diabète ou après un cancer au sein de la maison de santé de BSM, remise en état de vergers….Il y a bien d'autres projets validés et financés. VEt était présente au sein du coprog. Nous avons beaucoup échangé avec les élus au cours de ce programme avec des effets positifs…

VET et le programme Plan pastoral de territoire.

Ce programme est financé à la fois par l'Europe et la Région. Il permet d'améliorer l'état des chalets d'alpage et leur accès. Caque année une visite sur le terrain es t organisée pour voir sur place l'effet des travaux engagés. Nous avons validé par exemple la réfection du chemin d'accès au lac de la Plagne. Une polémique a suivi au sujet de la largeur du futur tracé. Lors du copil nous avions clairement dit que nous ne souhaitions pas voir d'engins motorisés sur cet itinéraire. C'était également la position de la mairie de Peisey et elle a été confirmée depuis. Nous avons d'ailleurs été conviés au piquetage des futurs travaux. Le chemin futur ne dépassera pas 8o cm de largeur. Mais il faudra que la commune reste vigilante.

Espaces valléens.

Il s'agit encore d'un programme européen dont les fonds sont gérés par l'APTV. Il était destiné à financer des actions en faveur du développement du tourisme estival. UN bureau d'étude a été recruté pour mener une réflexion sur le développement du vélo à assistance électrique. Différents circuits ont été sélectionnés soit pour les panoramas d'altitude offerts soit pour leur intérêt patrimonial en traversant les nombreux villages de tarentaise. Plusieurs projets intéressants seront également soutenus : la maison de l'abeille noire de Savoie dans les Bellevilles, l'espace muséographique de la coop de BSM, la liaison/ amélioration des sites patrimoniaux d'Aime et le bâtiment autour des vergers et de la pomme de la Balastière.

Vroum Vroum à Montchavin !

Depuis plusieurs années un rassemblement de voitures « de sport » est organisé entre Montchavin et les Coches. Nous imaginons sans peine que quelques commerçants puissent y trouver leur compte.

Mais voilà, nous avons été contactés par plusieurs personnes demeurant à Landry ou Bellentre qui se plaignent - à juste titre - du bruit généré par la circulation des voitures. Est-ce justifié d'infliger durant deux jours de suite ce bruit infernal à plusieurs milliers de personnes qui n'ont pas forcément beaucoup d'intérêt pour ce type de manifestation ?

Cette conception du tourisme en montagne a-t-elle un avenir sachant que les véhicules à moteur thermique ne pourront plus circuler dans un peu plus de dix ans ? Le gouvernement vient d'alourdir les amendes prévues en matière de nuisances sonores (jusqu'à 5000 euros..). Il est fort probable que de nombreux véhicules circulant sur le circuit ne respectaient pas les normes en vigueur. Il est bien évident que de nombreux engins sont arrivés par la route et ont circulé dans toute la Haute Tarentaise. Etendant

de fait la zone de nuisances sonores. Est-ce que la limitation de vitesse à 80KM/h était respectée ? Est-ce une incitation à un comportement citoyen ?

La plupart des touristes recherchent en priorité le calme en montagne. Nous ne sommes pas sûrs que l'organisation de tels « rodéos » renforce l'image que nous voulons donner de notre vallée. Ne risque-t-elle pas au contraire de brouiller et d'effacer les quelques efforts qui s'amorcent afin de mieux valoriser notre patrimoine et notre qualité de vie.

Nous participons volontiers aux réflexions dans le cadre des espaces valléens pour développer la pratique du vélo à assistance électrique. Nous sommes persuadés qu'il va nous falloir choisir entre le silence (qui permet à nombre de personnes stressées de se ressourcer) et le bruit (dont les effets négatifs sur la santé ne sont plus à démontrer).

Les amateurs d'engins motorisés utilisent fréquemment l'argument du transport de personnes âgées ou handicapées pour faire la promotion de quads ou d'autres véhicules bruyants. Nous regrettons que les pompiers qui bénéficient d'un capital important de sympathie au sein de la population ne soient pas conscients des retombées négatives d'un tel rassemblement. Nous regrettons ainsi qu'ils organisent parfois des baptêmes de l'air en hélicoptère.

Val d'Isère a renoncé à son salon du 4X4, d'autres associations ont renoncé à organiser des rassemblements de motards en Tarentaise. Aussi nous voulons croire que les organisateurs de cette manifestation sauront aussi renoncer à ce genre de manifestations bruyantes et polluantes.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, salle Cérutti à Aime. Ces réunions ont lieu en général un jeudi de chaque mois à 20h 15.
Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2018

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » Le Villard d'amont 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:……Prénom:…….....

Adresse:…… mail ……..

Téléphone:…… ……....

Courriel :…….....